

Règlement

CONCOURS DE BEAT A PARTIR DE L'HYMNE À LA JOIE DE L'UNION EUROPÉENNE



Financé par
l'Union européenne



CONCOURS DE BEAT

A PARTIR DE L'HYMNE À LA JOIE DE L'UNION EUROPÉENNE



Introduction

L'Union européenne en Haïti (DUE) organise un concours de beat (logo sonore) dans le but de doter la délégation d'une identité sonore distinctive et mémorable qui incarne ses valeurs fondamentales. Pour cela, la DUE fait appel à la créativité des compositeurs et beatmakers vivant en Haïti pour proposer une version revisitée de l'hymne européen aux saveurs haïtiennes. Les propositions devront être modernes et inspirantes. L'œuvre primée fera l'objet d'un enregistrement professionnel et sera adaptée pour une diffusion efficace sur diverses plateformes.

Conditions de participation :

Ce concours est ouvert aux participant.e.s de tous les départements d'Haïti. L'inscription à ce concours est gratuite.

Pour participer à ce concours les concurrent.e.s doivent :

- Être âgé.e.s au moins de 18 ans
- Créer un beat, d'une durée de 30 à 60 secondes à partir de l'hymne de l'UE, « Hymne à la joie - Ode to joy », téléchargeable sur le site de l'UE : <https://www.coe.int/en/web/about-us/the-european-anthem>
- Remplir et signer le [formulaire d'inscription](#) disponible gratuitement en ligne en indiquant une adresse e-mail valide.

Joindre au formulaire tous les documents suivants en jpeg ou en pdf, avec une taille maximale de 2Mo :

- Copie d'une pièce d'identité officielle – passeport ou carte d'identité
- Curriculum vitae (maximum 2 pages)

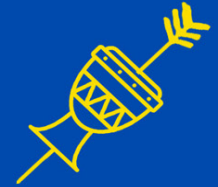
Transmission de votre composition

- Soumettre un lien de téléchargement Dropbox, Google Drive ou WeTransfer de votre composition. Les contributions avec des liens Dropbox / Google Drive inaccessibles en raison d'autorisations erronées seront automatiquement disqualifiées
- Une seule participation au concours est prise en compte par personne.
- Si plusieurs compositeurs se mettent ensemble pour participer au concours, ils rempliront un seul formulaire d'inscription en tant que groupe. En cas de victoire, le prix sera attribué au groupe et le montant indiqué restera inchangé.



CONCOURS DE BEAT

A PARTIR DE L'HYMNE À LA JOIE DE L'UNION EUROPÉENNE



Durée du concours

Le concours se déroule du 12 novembre au 12 décembre 2023. La date limite de soumission des inscriptions est le 30 novembre 2023 à 11h59 pm.

Caractéristiques Techniques

- Durée : Votre beat doit durer entre 30 et 60 secondes construit impérativement à partir de l'hymne à la joie de l'Union européenne.
- Logiciel/matériel : vous êtes libre d'utiliser le logiciel ou le matériel de votre choix.
- Format : version mp3 et en multi pistes, fichiers WAV – 44.1 KHz / 24 bits.

Récompenses

A la fin des dépôts de candidatures le 30 novembre un jury composé de différentes personnalités du monde artistique, de la presse et de représentants de la Délégation de l'Union européenne en Haïti choisira trois finalistes.

Le classement final sera établi et connu lors d'une cérémonie de clôture et de remise de prix le 12 décembre.

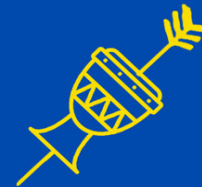
Attributions aux trois meilleures compositions :

- Première place : 1, 500 USD
- Deuxième place : 600 USD
- Troisième place : 400 USD



CONCOURS DE BEAT

A PARTIR DE L'HYMNE À LA JOIE DE L'UNION EUROPÉENNE



Calendrier du concours

12 novembre	Lancement du concours
30 novembre	Fin de dépôts de candidatures
02 - 05 décembre	Présélection du jury - Annonce publique des 3 finalistes
12 décembre	Cérémonie de remise de prix - Annonce de la composition primée

Conditions générales

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de mettre fin au concours à tout moment et sans préavis. Nous avons notamment cette possibilité si, pour des raisons techniques ou juridiques, la mise en œuvre correcte du concours ne peut être garantie. Dans ce cas, nous nous réservons le droit d'attribuer les prix parmi les participants éligibles identifiés jusqu'au moment de l'annulation, sur décision du jury. Nous nous réservons également le droit, à notre seule discrétion, d'exclure toute personne de la participation :

- (a) en cas de manipulations liées à l'accès ou à la réalisation de l'action,
- (b) en cas de violation des présentes conditions générales,
- (c) en cas de comportement inapproprié ou
- (d) en cas d'informations fausses ou trompeuses.
- (f) en cas de plagiat

Nous avons partiellement transféré les services nécessaires à la mise en œuvre de ce projet à des tiers. Les données des participants seront stockées par le partenaire de coopération exclusivement dans le cadre de la réalisation de ce concours. Toutes les données (œuvres non sélectionnées) seront supprimées une fois le concours terminé.